NOUVELLES DE ROME

12 décembre 1915.

Le sacre des nouveaux délégués apostoliques

Ce matin, S. Exc. Mgr Ranuzzi di Bianchi, majordome de S. S. Benoît XV, a donné la consécration épiscopale à LL. EExc. Mgr Tito Trocchi, délégué apostolique de Cuba et Porto-Rico ; Mgr Cherubini, délégué apostolique de Haïti, et Mgr Enrico Gasparri, délégué apostolique de Colombie. Dans la chapelle du Séminaire Pie latin-américain, où s'est déroulée l'imposante cérémonie, se pressait une assistance nombreuse de parents et d'amis des nouveaux archevêques. Y assistaient, dans le « coretto » réservé aux cardinaux, LL. EEm. les cardinaux Billot et Cagiano di Azevedo. Les ministres de Colombie et du Pérou, Mgr Pacelli, secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, et Mgr Tedeschini, substitut du cardinal-secrétaires d'Etat, étaient présents aussi. La perfection avec laquelle les élèves du Séminaire Pie latin-américain exécutèrent les chants est une nouvelle preuve du zèle avec lequel, dans les Séminaires de Rome, sont observées les prescriptions du Pape Pie X — si instamment renouvelées par S. S. Benoît XV — sur le plain-chant et la musique sacrée.

Les prières après la messe

Les *Acta Apostolicæ Sedis* du 9 décembre publient un décret de la S. Cong. des Rites qui, pour répondre à une question posée par divers diocèses, déclare toujours obligatoires, après la messe, les prières prescrites par le Souverain Pontife Léon XIII.

Les pouvoirs des confesseurs dans la zone de guerre

Le même numéro contient une déclaration de la S. Pénitencerie apostolique ainsi formulée :

« Pour résoudre les doutes et les controverses qui ont surgi chez quelques-uns, touchant les pouvoirs concédés par la S. Pénitencerie durant cette guerre, à la date du 18 décembre 1914 et du 11 mars de l'année courante, avec l'approbation de S. S. le Pape Benoît XV, la S. Pénitencerie déclare que ces pouvoirs ne peuvent être exercés que dans *la zone de guerre*, où il est difficile aux fidèles de recourir pour se confesser, à des prêtres approuvés par les Ordinaires des lieux, et où il est en même temps difficile aux prêtres rattachés à l'armée de se rendre auprès des mêmes Ordinaires, afin d'en obtenir l'approbation pour entendre les confessions de leurs fidèles. »

L'Académie pontificale de religion catholique

S. Em. le cardinal Raphaël Merry del Val a été nommé par le Saint-Père président de l'Académie pontificale de religion catholique. Cette institution, qui fut, durant plusieurs années, présidée par le cardinal Rampolla del Tindaro, donne tous les ans, au palais de la Chancellerie apostolique, une série de conférences apologétiques sur les questions religieuses les plus importantes et les plus actuelles. On sait que S. Em. le cardinal Merry del Val s'est toujours personnellement intéressé à ce genre d'apostolat et que naguère ses propres conférences sur des points de la doctrine catholique controversés par les protestants furent le point de départ de plus d'une conversion.

Audiences

Parmi les audiences de ces jours-ci, notons celle de M. Perrin, supérieur du Séminaire canadien. Le Rme P. Prévost, Supérieur général de la Fraternité sacerdotale, a été pareillement reçu récemment par S. S. Benoît XV en audience privée.

Errata

La transmission télégraphique des dépêches concernant le Consistoire publiées dans le numéro du 8 décembre a comporté plusieurs *errata*.

En particulier, le long télégramme dans lequel l'*Agence Havas* a communiqué à la presse le texte français de l'allocution consistoriale n'a pas laissé de souffrir, par le fait du télégraphe, quelques altérations. Il fallait lire par exemple : « La malheureuse Arménie est menacée d'une ruine complète. »

Au lieu de : « Si elle se prolongeait encore (cette boucherie sans exemple), elle pourrait bien marquer pour l'Europe le signal de sa déchéance du *haut point de vue de la civilisation et de la prospérité où l'avait élevée la religion chrétienne* », la traduction officielle s'exprimait ainsi : « ... elle pourrait bien marquer, pour l'Europe, le signal de sa déchéance *du haut point de civilisation et de prospérité où l'avait élevée la religion chrétienne.* »

L'erreur précédente du télégraphe pouvait être corrigée par le lecteur; il en va autrement de celle-ci :

« ... Ce qui implique pour le Saint-Siège *une diminution* de son droit propre *issu du défaut* de garanties nécessaires et, du même coup, la privation du moyen ordinaire dont on *a continué à se servir* comme étant..., etc. »

Voici la teneur véritable de ce membre de phrase :

« ... Ce qui implique pour le Saint-Siège une diminution *d'un droit propre et inné, le défaut d'une garantie nécessaire, et du même coup la privation du moyen ordinaire dont il a coutume de se servir comme étant...* etc. »

La conclusion de l'allocution sera utilement rétablie en entier.

« Ce que Nous avons dit jusqu'à présent doit suffire, Nous semble-t-il, vénérables Frères, pour vous montrer combien Notre peine augmente de jour en jour — soit en voyant s'étendre démesurément cette boucherie humaine, à peine digne des siècles les plus barbares, soit en constatant du même coup que les conditions du Siège apostolique vont toujours en empirant. De votre côté, Nous en avons la certitude, par là même que vous participez aux soins et aux sollicitudes qui Nous incombent en vertu de Notre charge apostolique, vous vous associez à ce double tourment de Notre cœur : et même Nous pensons que tout le peuple chrétien fait écho à Notre douleur. Mais pourquoi devrions-nous perdre courage quand le Prince des Pasteurs, Jésus-Christ, nous a promis que son assistance ne ferait jamais défaut à son Eglise, et encore bien moins dans les moments les plus ardus et les plus orageux ! Faisons donc monter jusqu'au très aimé Rédempteur des hommes Nos prières conflantes, accompagnées d'œuvres de charité et de pénitence, afin que son Cœur, riche en miséricordes, daigne abréger les souffrances au milieu desquelles se débat actuellement la malheureuse humanité !

» Et maintenant — pour en revenir à ce par quoi Nous avons commencé, — dans le dessein de combler les vides qu'a subis le Sacré Collège, Nous avons résolu de vous donner pour collègues des hommes d'une vertu éminente. Nous les avons pris en nombre égal dans l'un et l'autre clergé ; Nous les avons choisis parmi ceux qui se sont distingués, aux applaudissements de tous, soit dans le gouvernement des Eglises à eux confiées, soit dans la représentation du Saint-Siège à l'étranger, soit dans l'œuvre de l'éducation chrétienne de la jeunesse, soit enfin dans les fatigues de l'apostolat, pour l'extension du règne de Jésus-Christ. Tous, nous en sommes certains, Nous aideront efficacement, par leur activité et leur sens avisé, pour le plus grand

» C